



CHRONOLOGIE D'UNE MORT PROGRAMMÉE

Février-mars 2015 : on apprend « officieusement » que le DASEN refusera désormais toute dérogation pour les 3 ans (PS) en classe unique.

Partout où les dérogations sont demandées pour des PS, elles sont refusées. Fin mars 2015, un collectif (CCU64) se crée pour lutter contre cette décision unilatérale injustifiée. Le collectif se transformera en association (ADERP64) à la mi-mai 2015.

Diverses manifestations sont organisées : classes uniques vides le 1er avril 2015, « interception » du DASEN lors du colloque Pierre Bourdeu à Lasseube le même jour, opération « vente fictive » des écoles et du mobilier sur le leboncoin.fr avec le téléphone du DASEN, opération « blocage des écoles » les 26 et 27 mai (à noter l'épisode de descente de police à Haut-de-Gan pour expulser les parents).

Tribunal Administratif (juin et été 2015)

Six familles vont au TA pour demander la suspension des refus de dérogation. Tous les référés sont rejetés au motif « qu'il n'y a pas de doute sérieux quant à la légalité de la décision ».

17 juillet 2016 : Tous les fonds sont rejetés.

18 janvier 2016 : Réunion des maires

Le DASEN leur présente les orientations de la carte scolaire à travers un PowerPoint qui met en évidence une volonté forcée de regrouper à tout prix, masquant mal le but visé : faire disparaître progressivement les petites écoles. Cette destruction programmée porte le nom de « **convention ruralité** ».

Elle prétend « sauver le monde rural », dans les faits, elle l'enterre !

L'argument principal est que les maternelles recevraient un meilleur enseignement dans des classes à un cours, ce qui ne s'appuie sur aucune étude.

Par contre toutes les études existantes montrent les énormes avantages de la classe multi âge et notamment de la classe unique.

La seule motivation de ces décisions est purement comptable et/ou politique.

L'enfant n'est jamais pris en compte. Peu importe si on les trimbale comme des bidons de lait, peu importe le coût pour les collectivités, peu importe les risques liés au transport et la COP21 !

Devant ce qu'elle considère comme un chantage, une manipulation, un tissu de mensonges, l'ADERP64 produit un contre PowerPoint contrant point par point les arguments du DASEN.

4 février 2016 : Suite à la large diffusion du contre PowerPoint, nous sommes reçus par M. Lasserre, en présence de Mme Saint-Pé, M. Sanz pour l'AMF et de M. Larco pour l'AMRF. Tous nous assurent de leur soutien.

Le Conseil Départemental vote une motion dans laquelle il affirme qu'il n'apportera son soutien qu'aux RPI "fondés sur un accord de l'ensemble des élus concernés, en concertation avec les équipes pédagogiques." Pas question par contre de "cautionner des engagements contraints."

La Communauté des Communes de Soule et celle du Pays de Hasparren votent une motion similaire. Tous les EPCI ont été sollicités pour apporter leur soutien mais aucune autre motion n'a vu le jour.

Le DASEN, après avoir agi comme un bulldozer, va jouer au sous-marin et tenter de torpiller l'opposition à son projet en tablant sur la division. Il va même arriver à opposer les élus « des villes » et les élus « des champs ». Au sein de l'AMF les maires sont divisés.

La « **convention ruralité** » devient d'abord « **appel à projet** » et comporte les logos de l'AMF et de l'AMRF. Premier petit progrès : de contraintes, les RPI sont devenus « volontaires ».

Par la suite, la convention est rebaptisée « **convention cadre** » et ne comporte plus que le logo de l'AMF. L'AMF a pensé « imposer » ses conditions au DASEN et au préfet, il n'en est rien.

Si la forme a changé, le fond reste le même et la volonté de regrouper reste entière.

15 avril 2016 : La ministre en visite dans le Gers confirme publiquement la volonté de fermer les « petites écoles ».

9 mai 2016 : Le CDEN vient confirmer la « disparition » de plusieurs classes uniques par la création de RPI. Avec une illusoire carotte : conservation des moyens (si non baisse d'effectifs) sur 3 ans et dérogation pour les PS. Et après ?...

Avec la prétendue signature d'une grosse douzaine de RPI, le DASEN est arrivé à ses fins et sans doute n'en espérait-il pas autant!

Il est important de rappeler qu'un **RPI n'a pas d'existence légale**. Et encore moins un **simili-RPI** tel que celui que le DASEN a mis en place par exemple à Fichous.

Pour les derniers foyers de résistance (Larrau et Barcus entre autres), le DASEN agit clairement comme un marchand de tapis : « vous mettez vos Cycle III à Laguinge - ou Esquiule - et je vous accorde les dérogations pour les PS ».

Son cynisme n'a pas baissé d'un cran! Il s'est déplacé en personne à Larrau et a constaté les difficultés du ramassage actuel. Il a suggéré au maire de mettre en place un deuxième car, sans préciser qui allait payer. À la question « Si j'accepte de mettre les grands à Laguinge que se passera-t-il dans 3 ans ? » il répond... qu'il sera à la retraite.

20 juin 2016 : le masque tombe avec la publication du rapport du sénateur Duran venant confirmer nos pires craintes. Cette fois, c'est on ne peut plus clair :

- diminution des écoles à classes uniques ou à moins de trois ou quatre classes

- évolution des RPI dispersés vers des RPI concentrés (les maires qui ont signé perdront quand même à terme leur école, c'est déjà le cas dans d'autres départements)

L'administration a préparé le terrain, **avec la complicité plus ou moins consciente des grands élus** et après, elle va tailler dans le vif.

Nous allons présenter plus en détail l'analyse du rapport Duran à l'aide d'un PowerPoint de Lionel Paillardin (Ecole & Territoire)

~000~

Dernière minute :

Le recteur accepte l'admission des PS pour la rentrée 2016 dans les écoles à classe unique de : Ainharp, Barcus, Larran, Montory.
Peut-être sous la pression d'Alain Sanz qui en a fait une condition pour signer la convention ?... Ou grâce à une intervention politique de haut niveau ?...

22 juillet 2016 :

L'AMF a signé la convention.